

## Table des matières

Préambule	3
Formations postgrades	3
Introduction	3
Séance d'information	3
Présentation générale de la formation	4
Compétences professionnelles travaillées	4
Programme de la formation	5
Principes de la formation	7
Calendrier de la formation	7
Lieux de la formation	8
Direction	8
Équipe pédagogique	8
Admission auprès de la HEP Vaud / HEP Valais	9 / 12
Public cible et conditions d'admission	9 / 12
Admission en cas de non possession du titre requis	9
Prise en compte des études déjà effectuées	9 / 12
Procédure d'inscription à la formation	9 / 12
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s ou personnels d'établissements subventionnés par l'Etat de Vaud	10
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s valaisans-ne-s	12
Coût de la formation	10 / 12
Conditions en cas de désistement	11 / 13
Règlement de la formation	11 / 13
Dispositif d'évaluation de la formation	11 / 13
Contact et conseil aux études	11 / 13

### **Préambule**

#### Formations postgrades

Ce programme de formation est proposé de manière conjointe par la HEP Valais et par la HEP Vaud via sa Filière des formations postgrades et l'Unité d'enseignement et de recherche «Enseignement, apprentissage et évaluation» (EN).

#### Les formations postgrades de type:

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS¹)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations complémentaires certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent). Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Les formations postgrades offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de l'éducation l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

#### Introduction

Les pratiques d'enseignement dans les premiers degrés de la scolarité en Suisse romande sont bousculées par les réformes scolaires concernant l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), la révision du plan d'études romand (PER) et les nouvelles exigences en matière d'évaluation. Par ailleurs, différents travaux de recherche récents démontrent l'effet des pratiques enseignantes sur la réduction des inégalités et la prévention de l'échec scolaire particulièrement lors des premières années de scolarité.

Cette formation tient compte de ces nouvelles contraintes et résultats de recherche pour favoriser et accompagner vos pratiques d'enseignement et d'évaluation dans les premiers degrés de la scolarité. Elle vous propose des modalités de travail et des outils d'évaluation pour vous permettre de mieux mesurer les enjeux de vos choix pédagogiques et didactiques sur les apprentissages et les parcours scolaires des élèves.

#### Séance d'information

Une séance d'information aura lieu au sein de chaque HEP et sera suivie d'une verrée qui permettra d'aborder des questions plus individuelles.

Séance HEP Valais : 5 février 2018 de 17h00 à 18h00 en salle 360 Séance HEP Vaud : 6 février 2018 de 17h00 à 18h00 en salle C33-519

<sup>1</sup> ECTS: European Credit Transfer and Accumulation System. Un ECTS équivaut à 25-30 heures d'apprentissage.

## Présentation générale de la formation

Le CAS «Apprentissages fondamentaux» permet aux participant-e-s de mieux connaître les particularités de l'apprentissage chez le jeune enfant ainsi que les modalités d'enseignement et d'évaluation les plus propices à son développement. Il traite des apprentissages fondamentaux, véritables enjeux des premiers degrés de la scolarité et fondateurs de la scolarité de l'élève. Cette formation s'adresse aux enseignantes et enseignants romands du cycle 1 HarmoS. Elle est particulièrement adaptée aux 3 premières années de scolarité en mettant l'accent sur les conditions nécessaires à l'élève pour entrer dans les apprentissages et évaluer la progression de leurs apprentissages.

#### Compétences professionnelles travaillées

À l'issue de la formation, les participant-e-s e auront travaillé les compétences suivantes:

## Référer sa pratique professionnelle à des connaissances actuelles dans le domaine des apprentissages fondamentaux

Mettre en œuvre des pratiques qui tiennent compte:

- des savoirs sur les caractéristiques affectives, cognitives et psychomotrices des enfants en âge de fréquenter l'école
- de l'importance du jeu dans le développement de l'enfant
- des caractéristiques des savoirs à transmettre, de la forme particulière de l'usage de ces savoirs dans ces degrés et du rôle de ces savoirs dans le développement de l'enfant
- des savoirs sur le développement de l'enfant et sur les particularités de l'évaluation chez le jeune enfant

S'approprier des savoirs, des outils de compréhension des pratiques enseignantes et de leur impact sur la réussite de la scolarité de l'élève (appropriation des gestes requis par et pour l'école, mise en œuvre d'une pédagogie explicite, permettre le développement de l'autonomie cognitive de l'élève)

#### Organiser le travail en classe pour favoriser les apprentissages fondamentaux

- Organiser le travail en classe dans le but de soutenir les différentes transitions
- Favoriser la visibilité des objets d'apprentissages et des modes de pensées à mettre en œuvre
- Entretenir et cultiver la curiosité, le désir de grandir, d'apprendre et de progresser de l'enfant

#### Evaluer la progression des apprentissages fondamentaux

- Observer les élèves dans diverses situations (jeu, collectifs, individuel)
- Objectiver l'évaluation en référence à une norme explicite
- Elaborer des feedbacks constructifs
- Questionner les élèves
- Pratiquer l'hétéro-évaluation pour construire les outils de l'auto-évaluation
- Prendre en compte les progressions des élèves et de leurs apprentissages pour réguler son enseignement
- Situer les élèves par rapport aux enjeux du cycle 1 et établir un bilan de leurs progressions
- Préparer et mener un entretien avec les parents

#### Programme de la formation

Cette formation représente un volume de 10 ECTS, soit environ 300 heures de travail (dont 112 heures de cours en présence). Le travail en dehors des cours inclut le travail personnel, la préparation des cours, la lecture, le travail pour les certifications...

Ce programme de formation est constitué de 3 modules répartis sur 2 années académiques.

La 1ère journée de formation a lieu le mardi 26 juin 2018. Les cours se répartissent sur des journées entières, une fois par mois, selon un calendrier précis qui sera remis aux personnes admises.

Modules et unités		Heures de cours				
		Année 1	Année 2			
Module 1 - Organiser le travail pour favoriser les apprentissages fondamentaux (4 ECTS, dont 45 heures de cours)						
APF100-1	Les apprentissages fondamentaux	21	-			
APF100-2	La didactique des apprentissages fondamentaux	24	-			
Module 2 - Évaluer la progression des élèves au Cycle 1 (5 ECTS, dont 67 heures de cours)						
APF200-1	Évaluer la progression des élèves et les apprentissages fondamentaux	11	28			
APF200-2	Quelques spécificités de l'évaluation au Cycle 1	14	14			
Module 3 - Travail de certification finale (1 ECTS)						
APF300-1	Travail de certification finale	-	-			

# Module 1 - Organiser le travail pour favoriser les apprentissages fondamentaux (4 crédits)

Ce module met en évidence les nombreuses transitions que vit l'enfant durant les premiers degrés pour devenir élève et l'organisation du travail en classe qui permet d'accompagner ces transitions.

N° d'unité	Titre de l'unité	Heures de cours		
iv a dilite	nite de l'unite		Année 2	
APF100-1	Les apprentissages fondamentaux	21	-	
APF100-2	La didactique des apprentissages fondamentaux	24	-	
	TOTAL	45	-	

#### APF100-1 – Les apprentissages fondamentaux

La spécificité des premiers degrés de la scolarité tient au fait que durant ce premier cycle, l'enfant doit effectuer de nombreuses transitions pour devenir un élève (famille-école, enfant-élève, familier-étude, apprentissage spontané-apprentissage structuré, individuel-collectif, non disciplinaire-disciplinaire,...). Ces transitions sont l'occasion pour lui d'effectuer un certain nombre d'apprentissages fondamentaux définis dans le PER (la socialisation scolaire et les règles de l'apprendre ensemble; la construction des savoirs, et d'un rapport au savoir propice à l'entrée dans les disciplines scolaires; la mise en place des outils cognitifs, affectifs, métacognitifs et sociaux requis par l'école) qui constituent le socle d'une scolarité réussie. Cette unité permettra de définir et illustrer ces apprentissages.

Parmi les activités typiques de ces degrés, la plus propice pour favoriser les gains développementaux propres à cet âge est le jeu libre. L'enfant y développe notamment la fonction symbolique, la gestion de ses émotions, la capacité de dissocier pensée et action, l'imagination et l'autorégulation, capacités fondatrices des apprentissages scolaires. Cette unité sera aussi l'occasion de se familiariser avec les recherches sur le jeu ainsi qu'avec les modalités de sa mise en œuvre en classe.

#### APF100-2 - La didactique des apprentissages fondamentaux

Favoriser les apprentissages fondamentaux des élèves passe par une organisation du travail spécifique qui accompagne l'enfant durant 4 ans dans toutes les transitions fondatrices de sa scolarité. C'est dans cette intention que cette unité proposera une structure pédagogique qui articule jeu libre et apprentissages structurés, qui aide l'enfant à passer de l'apprentissage spontané à l'apprentissage selon le rythme et les objectifs fixés par l'école. Cette organisation du travail sera modulée en fonction des années concernées (1H à 4H). Cette unité sera aussi l'occasion de travailler l'articulation entre l'apprentissage individuel et l'apprentissage collectif propre à la forme scolaire.

#### Module 2 - Évaluer la progression des élèves au Cycle 1 (5 crédits)

Les spécificités de l'apprentissage chez le jeune enfant, ainsi que son absence de maîtrise de l'écrit imposent que les modalités d'évaluation soient adaptées à ces degrés.

N° d'unité	Titre de l'unité	Heures de cours		
	Title de l'unite	Année 1	Année 2	
APF200-1	Évaluer la progression des élèves et les apprentissages fondamentaux	11	28	
APF200-2	Quelques spécificités de l'évaluation au Cycle 1	14	24	
	TOTAL	25	42	

#### APF200-1 - Evaluer la progression des élèves et les apprentissages fondamentaux

Cette unité de formation propose des outils pour l'évaluation des progressions des élèves au Cycle 1 et plus particulièrement dans leurs apprentissages fondamentaux (observation, questionnement, prise de note ou dossier d'apprentissage). Il y sera aussi question de la traduction de ces évaluations en commentaires (première partie du cycle) ou en appréciations (deuxième partie du cycle).

#### APF200-2 - Quelques spécificités de l'évaluation au Cycle 1

Quelques éléments ont été relevés par la recherche comme plus particulièrement prédicteurs d'une scolarité réussie. Cette unité de formation permet aux participant-e-s de mieux saisir ce qu'il est important d'observer pour évaluer la progression des élèves dans quelques apprentissages plus disciplinaires et fondateurs de la scolarité de l'élève (langage oral et littératie scolaire; entrée dans l'écrit; construction du nombre; construction du temps; posture scolaire).

#### Module 3 - Travail de certification finale (1 crédit)

Dans ce module de certification, il s'agit d'élaborer un dossier comprenant les outils développés pour l'évaluation des progressions des élèves et la préparation des points de situation ainsi que leur mise en œuvre en classe (commentaires en 1-2H, appréciations en 3-4H).

N° d'unité	Titre de l'unité	Heures de cours		
	Title de l'unite	Année 1	Année 2	
APF300-1	Travail de certification finale	-	-	
	TOTAL	-	-	

#### Principes de la formation

Les formations postgrades offrent aux participantes et participants l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes.

Pour ce faire, les formations postgrades se fondent notamment sur les principes suivants:

- former des professionnel-le-s capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats;
- former des professionnel-le-s capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques;
- prendre en compte l'expérience des participantes et participants, l'environnement socioprofessionnel de chacun et les conditions d'exercice de leur pratique;
- s'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives;
- faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger;
- favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participantee-s et d'expert-e-s afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel;
- offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques; professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation;
- inclure dans la formation les résultats récents de la recherche.

#### Calendrier de la formation

La formation se déroule de juin 2018 à juin 2020. La 1ère journée de formation a lieu le **26 juin 2018**, ce qui permet aux participant-e-s de tenir compte de la formation dans leur planification scolaire de l'année 2018-2019. Les cours sont organisés par journée entière selon un calendrier précis remis aux personnes admises à la formation.

	Année 1									
	Semestre 1							Seme	stre 2	
1 jour en	Juin 18	Sept. 18	Oct. 18	Nov. 18	Dec. 18	Janv. 19	Fev. 19	Mars 19	Avril 19	Mai 19
Matin 8h30-12h00	Module 1	Module 1	Module 1	Module 2	Module 1	Module 1	Module 2	Module 2	Module 2	Module 1
Après-midi 13h30-16h30		Module I	Module I	iviodule 2	Module I	Module 1		Module 1	iviodule 2	iviodule i

	Année 2					
	Semestre 1			Semestre 2		
1 jour en	Sept. 19	Oct. 19	Nov. 19	Fev. 20	Mars 20	Avril 20
Matin 8h30-12h00	APF200-1	APF200-2 Temps	APF200-2 Oral	APF200-1	APF200-1	APF200-1
Après-midi 13h30-16h30	APF200-1	APF200-1	APF200-1	APF200-2 Postures	APF200-2 Ecrit	APF200-1

#### Lieux de la formation

Haute école pédagogique du canton de Vaud Avenue de Cour 33 1014 Lausanne Haute école pédagogique du Valais Avenue du Simplon 13 1890 St-Maurice

La répartition des journées de fomation dans chaque HEP sera définie en fonction du lieu d'inscription des personnes admises.

#### Direction

#### Comité de programme du CAS Apprentissages fondamentaux

- Anne Clerc-Georgy, professeure-HEP Vaud, Unité d'enseignement et de recherche (UER)
  «Enseignement, apprentissage et évaluation»
- Isabelle Truffer, professeure Haute école pédagogique du Valais (HEP VS)

#### Responsables du pilotage des formations postgrades de la HEP Valais

- Peter Summermatter, directeur adjoint, site de Brigue

#### Responsables du pilotage des formations postgrades de la HEP Vaud

- Amaury Daele, professeur formateur, responsable de la Filière des formations postgrades
- Annick Rossier, collaboratrice scientifique, Filière des formations postgrades

### Équipe pédagogique

#### **HEP Valais**

- Sylvie Richard, chargée d'enseignement
- Isabelle Truffer, professeure formatrice

#### **HEP Vaud**

Formatrices et formateurs issus de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) «Enseignement, apprentissage et évaluation» (sous réserve)

- Christine Croset, chargée d'enseignement
- Gabriel Kappeler, professeur formateur
- Béatrice Maire, chargée d'enseignement
- Claire Taisson-Perdicakis, chargée d'enseignement

Formatrice et formateurs issus de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) «Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes»

Catherine Amendola, professeure formatrice

## Admission auprès de la HEP Vaud (HEP Valais cf p. 12)

#### Public cible et conditions d'admission

Cette formation est ouverte à toute enseignante et tout enseignant romand exerçant au cycle 1 HarmoS.

Pour accéder à la formation, les candidat-e-s doivent répondre aux conditions suivantes:

- être en possession d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent)
- faire valoir 2 ans de pratique d'enseignement
- exercer au cycle 1 HarmoS au moment de l'entrée en formation

#### Admission en cas de non possession du titre requis

Si la candidate ou le candidat n'est pas en possession du titre requis pour l'admission, il peut déposer une **demande d'admission sur dossier** auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne.

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de CHF 300.— non remboursable.

#### Se renseigner auprès du conseiller aux études postgrades:

Téléphone: +41 21 316 92 70E-mail: etudiants-pg@hepl.ch

#### Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation (possibilité d'équivalence). Cette demande doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 août 2018.

#### Se renseigner auprès du conseiller aux études postgrades:

Téléphone: +41 21 316 92 70E-mail: etudiants-pg@hepl.ch

#### Procédure d'inscription à la formation

#### Constitution du dossier éléctronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique:

#### candidat.hepl.ch/formulaire-admission

#### Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation² comprenant le préavis de sa direction d'établissement et l'autorisation d'entrée en formation de l'autorité cantonale d'engagement concernée³. Ce dernier document est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP et du SESAF ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces trois services cantonaux ainsi que du SPJ.

DGEP, Unité RH, Mme Dutoit, Saint-Martin 24, 1014 Lausanne – tél. 021 316 63 05 – veronique.dutoit@vd.ch

Pour l'enseignement spécialisé, écoles publiques (ne concerne pas les établissements subventionnés pour qui le préavis de la direction d'établissement suffit): SESAF, Direction RH, M. Vazquez, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne - 021 316 54 23 - carlos.vazquez@vd.ch

<sup>2</sup> Formulaire disponible sur : http://candidat.hepl.ch/pg/conditions-dfjc

<sup>3</sup> **DGEO**, Direction RH, Admission, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne – tél. 021 316 30 29 – <u>drh.dgeo@vd.ch</u>

**NB**: même en cas de refus du service employeur d'accorder l'autorisation d'entrée en formation, la candidate ou le candidat a la liberté de déposer sa demande d'admission. Dans ce cas, s'il est admis, il ne bénéficiera pas des «Conditions spécifiques» décrites ci-dessous et devra donc s'acquitter du coût de la formation.

Vous pouvez actualiser vos données, ainsi que déposer ou remplacer les pièces jointes à votre dossier jusqu'au dépôt final de votre candidature en ligne.

Le délai pour valider votre inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au 28 février 2018.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidates sont retenu-e-s conformément au <u>règlement de la formation</u>. L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

#### Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.- **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT: BCVLCH2LXXX); titulaire: Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom **«Finance Inscription\_Nom\_Prénom»**.

#### Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Elle informe la candidate ou le candidat de sa décision au début avril 2018.

# Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'Etat de Vaud

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation délivrée par le Service employeur concerné (voir ci-dessus «Procédure d'inscription à la formation»), les collaboratrices et collaborateurs de la DGEO, de la DGEP, du SESAF ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces trois services cantonaux ainsi que du SPJ, bénéficient:

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (renseignements et informations auprès du service employeur concerné<sup>4</sup>);
- d'une prise en charge, selon modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

#### Coût de la formation

Pour les candidat-e-s hors DFJC ou employé-e-s DFJC sans l'autorisation d'entrée en formation de leur service employeur:

CHF 6'000.— pour l'ensemble du CAS

<sup>4</sup> DGEO, Direction RH, Admission, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne – tél. 021 316 30 29 – <u>drh.dgeo@vd.ch</u> DGEP, Unité RH, Mme Dutoit, Saint-Martin 24, 1014 Lausanne – tél. 021 316 63 05 – <u>veronique.dutoit@vd.ch</u> SESAF, Direction RH, M. Vazquez, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne – tél. 021 316 54 23 – <u>carlos.vazquez@vd.ch</u>

#### Conditions en cas de désistement

En validant votre dossier électronique de candidature, votre engagement à ce programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

#### Règlement de la formation

Le règlement de la formation est téléchargeable sur le site de la HEP Vaud en bas de page:

candidat.hepl.ch/cas-apf

#### Dispositif d'évaluation de la formation

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, votre avis sur la formation vous sera demandé (questionnaire en ligne).

Par ailleurs, à tout moment, il vous est possible de faire remonter auprès de l'un de vos formateurs, des responsables du CAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile à l'amélioration de notre offre de formation.

#### Contact et conseil aux études

Haute école pédagogique du canton de Vaud Service académique Formations postgrades Avenue de Cour 33 1014 Lausanne

Téléphone: +41 21 316 92 70 E-mail: etudiants-pg@hepl.ch

#### Liens utiles:

candidat.hepl.ch/pg/faq

- candidat.hepl.ch/cas-apf

Pour toute information concernant le programme de formation, merci de contacter la responsable vaudoise du programme au 021 316 05 39 ou <a href="mailto:anne.clerc-georgy@hepl.ch">anne.clerc-georgy@hepl.ch</a>

## Admission auprès de la HEP Valais (HEP Vaud cf p. 9)

#### Public cible et conditions d'admission

Cette formation est ouverte à toute enseignante et tout enseignant romand exerçant au cycle 1 HarmoS.

Pour accéder à la formation, les candidat-e-s doivent répondre aux conditions suivantes:

- être en possession d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent)
- faire valoir 2 ans de pratique d'enseignement
- exercer au cycle 1 HarmoS au moment de l'entrée en formation

#### Prise en compte des études déjà effectuées

Les candidat-e-s à la formation qui assument l'accompagnement des enseignant-e-s dans le cadre de la formation continue obligatoire 1-2H du Valais bénéficient d'une prise en compte des études déjà effectuées à hauteur de 9 crédits ECTS correspondant aux modules 1 et 2 du plan d'études. Autrement dit, seul le module 3 (travail de certification finale) devra être certifié (1 crédits ECTS).

Se renseigner auprès de Madame Isabelle Truffer Moreau

Téléphone: +41 27 606 96 33E-mail: isabelle.truffer@hepvs.ch

#### Procédure d'inscription à la formation

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

www.hepvs.ch/formations-postgrades/cas-apprentissages-fondamentaux

Le délai pour valider votre inscription électronique est fixé au 28 février 2018.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat-e-s sont retenu-e-s conformément au règlement de la formation. L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

La HEP informe la candidate ou le candidat de son admission ainsi que du lieu et de la date du début du CAS.

#### Conditions spécifiques aux enseignant-e-s valaisan-ne-s

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation délivrée par la HEPVS, les enseignantes et enseignants travaillant dans les écoles publiques du Valais, sous la surveillance du DEF, bénéficient d'une prise en charge, par la HEP, du coût de la formation.

#### Coût de la formation

Pour les candidat-e-s hors DEF ou travaillant dans des écoles privées :

CHF 6'000.— pour l'ensemble du CAS

#### Conditions en cas de désistement

En validant votre dossier électronique de candidature, votre engagement à ce programme de formation **est considéré comme ferme**.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

#### Règlement de la formation

Le règlement de la formation est téléchargeable sur le site de la HEP Valais:

www.hepvs.ch/formations-postgrades/cas-apprentissages-fondamentaux

#### Dispositif d'évaluation de la formation

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, votre avis sur la formation vous sera demandé (questionnaire en ligne).

Par ailleurs, à tout moment, il vous est possible de faire remonter auprès de l'une de vos formatrices ou du comité de programme toute information utile à l'amélioration de notre offre de formation.

#### Contact et conseil aux études

Haute école pédagogique du Valais Avenue du Simplon 13 1890 St-Maurice

Téléphone: +41 27 606 96 33 E-mail: isabelle.truffer@hepvs.ch

Lien utile:

www.hepvs.ch/formations-postgrades/cas-apprentissages-fondamentaux



Haute école pédagogique du canton de Vaud Service académique Formations postgrades Avenue de Cour 33 CH-1014 Lausanne

Tél.: +41 21 316 92 70 etudiants-pg@hepl.ch

www.hepl.ch



Haute école pédagogique du Valais Formations postgrades Avenue du Simplon 13 CH-1890 St-Maurice

Tél.: +41 27 606 96 33 isabelle.truffer@hepvs.ch

www.hepvs.ch